### Municipalité de Saint-Sylvère MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce **9 décembre 2022,** 

#### sont présents :

Mme Sylvie Tanguay, mairesse M. Éric Chassé, conseiller n°2 Casavant, conseiller n°4

Mme Nathalie Emond, conseillère n°3 M. André

M. Marc St-Louis, conseiller nº6

Est absente : Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1

Que le siège n°5 est vacant

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière ;

Formant le quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Sylvie Tanguay.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023
- 4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025
- 5. Période de questions
- 6. Levée de l'assemblée

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance à 7 :31 et constate qu'il y a quorum.

#### 2.LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a fait la lecture de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE,** sur proposition la conseillère Natalie Emond et appuyée par le conseiller Marc St-louis;

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2023

La mairesse invite la directrice générale à procéder à la présentation du budget, le tout suivi d'une période de questions pour les élues.

**CONSIDÉRANT** les dispositions prévues aux articles 954 à 957 du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C -27;

**CONSIDÉRANT** les explications fournies ;

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition le conseiller André Casavant ; appuyé le conseiller Éric Chassé;

**IL EST RÉSOLU D**'adopter le budget de la Municipalité de Saint-Sylvère pour l'exercice financier 2023.



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023

REVENUS	
TAXE FONCIÈRE-GÉNÉRALE	1 272 728,93 \$
TAXE FONCIÈRE-DETTE ENSEBLE	3 291,01 \$
TAXE AQUEDUC	36 437,00 \$
TAXE ÉGOUT & ASSAINISSEMENT	38 595,00 \$
TAXE MATIÈRES RÉSIDUELLE	81 690,00 \$
SERVICE DE LA DETTE — SECTEUR	17 107,16 \$
TAXE FIBRE OPTIQUE	18 336,00 \$
VOIRIE RÉSEAU ROUTIER — RÉSIDUELLE — DROIT CARRIÈRE ET SABLIÈRE	187 400,00 \$
ACTIVITÉ CULTURELLE — SUBVENTION	1 500,00 \$
COMPENSATION POUR TVQ COMPENSATION TAXE DE VETE-INTÉRÊT TAXE	61 000,00 \$
COUR MUNICIPALE DÉROGATION MINEURE-PERMIS DE CONSTRUCTION-MUTATION	21 500,00 \$
TOTAL DES REVENUS	1 739 585,10 \$
CHARGES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	424 645,88 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	267 994,00 \$
RÉSEAU ROUTIER VOIRIE ET TRANSPORT	549 304,00 \$
APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EU POTABLE	74 020,00 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DU RÉSEAU D'ÉGOUT	52 200,00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU	86 690,00 \$
VIE COMMUNAUTAIRE	135 249,16 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	65 689,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT ET FRAIS DE BANQUES	83 793,06 \$
TOTAL DES CHARGES	1 739 585,10 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### 4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à l'article 953.1 du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27;

CONSIDÉRANT le dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025;

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition le conseiller Marc St-Louis ; appuyé par le conseiller Éric Chassé ;

IL EST RÉSOLU D'adopter le dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025.

Projet	2023	2024	2025	TOTAL
Réfection de la route du rang 12 Nord	2 100 000 \$			2 100 000 \$
Projet d'aménagement du parc municipal (architecte du paysage, devis de construction, aménagement du skate parc, aménagement paysager des jeux d'eau, aménagement d'un îlot pollinisateur)	50 000 \$			50 000 \$
Rénovation de l'Hôtel de Ville (bibliothèque, accessibilité universelle, aménagement des bureaux)	50 000 \$			50 000 \$
Projet d'aménagement du parc municipal (reconstruction de la surface de la patinoire achat de nouvelles bandes)		300 000 \$		300 000 \$
Projet d'aménagement du parc municipal (espace de jeux pour enfants d'âge scolaire, pumptrack, mobilier urbain)			100 000 \$	100 000 \$
Pôle multifonctionnel — institutionnel et récréatif, comprenant la préparation des dossiers ponctuels (espaces résidentiels, commerciaux, industriels et culturels)	150 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
TOTAL	2 350 000 \$	350 000 \$	200 000 \$	2 900 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **5.PÉRIODE DE QUESTIONS**

# 6.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance étant épuisé ; EN CONSÉQEUNCE, sur proposition du conseiller Éric Chassé; appuyé par la conseillère Nathalie Emond:

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 19:55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

 Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sylvie Tanguay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Alexandra Brière-Malo Directrice générale

et greffière-trésorière